

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC060

Conseil Communautaire du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Plaine des Sports, commune de Valsérhône, sous l'autorité de Guy LARMANJAT, Président.

Présents :

BILLIAT : Antonio MUNOZ

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET

SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI

VALSERHÔNE : Guy LARMANJAT – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON – Marie PFISTER - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Gautier PRÉAUX - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD

VILLES : Guy SUSINI

Pouvoirs : Jean-Marc BEAUQUIS à Antonio MUNOZ - Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT – Anne-Laure OLLIET à Florian MOINE - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI – Gauthier LE GRAND à Alain DE BARROS - Maryline SEPREZ à Françoise DA SILVA

Présents : 30

Pouvoirs : 7

Votants : 37

Convocation adressée le : 23 avril 2026

Secrétaire de séance : Florian MOINE

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité

Objet : Création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

A la suite du renouvellement du Conseil communautaire, la Communauté de communes Terre Valselhône est amenée à créer la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Une fois installée, la CLECT devra désigner son président et un vice-président.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CREER** une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée d'un membre titulaire et suppléant par commune, désignés par leur conseil municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : **- 6 MAI 2026**

Publié le : **- 6 MAI 2026**
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin - 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Florian MOINE



Le Président,
Guy LARMANJAT

